

## Inséparables

FAUNE

**Noms scientifiques** *Agapornis canus*, *A. fischeri*, *A. liliana*, *A. nigrigenis*, *A. personatus*, *A. pullarius*, *A. roseicollis*, *A. swindernianus*, *A. taranta*

**Synonymes**

**Famille** Psittaculidae



Photographies : *Agapornis fischeri* © S. Caceres / *Agapornis roseicollis* ©Wikiedia (G. Schechter)/ *Agapornis personatus* © Wikipedia (C. Gin)

## DESCRIPTION

**Allure générale** Il existe 9 espèces d'inséparables, originaires d'Afrique et de Madagascar. Ce sont des oiseaux de petite taille, relativement trapus, pourvus d'une queue courte et arrondie et d'un bec crochu. En fonction des espèces, leur taille varie de 13 à 18 cm et leur poids de 25 à 66 grammes. Leur plumage est de coloration principalement verte, mais la couleur de leur face varie en fonction des espèces.

**Signes caractéristiques** Il existe de nombreuses variations de couleurs chez les individus nés et élevés en captivité (mutations bleu, albino, lutino, dilué...). Des hybrides entre ces différentes espèces existent également en captivité, dont certains sont fertiles.



## ÉCOLOGIE

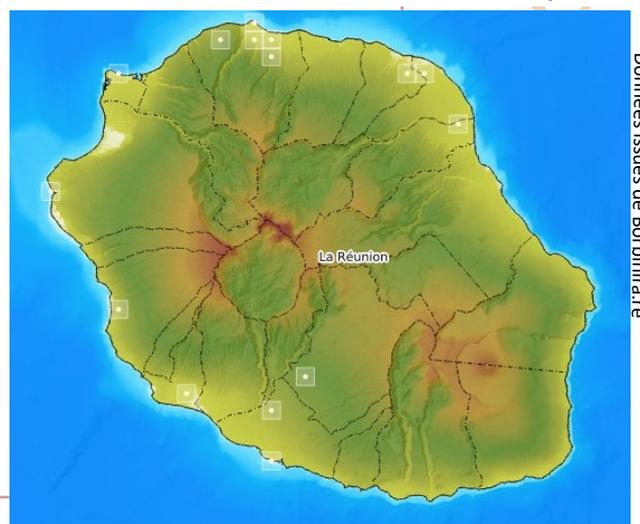
**Alimentation** Les inséparables sont essentiellement granivores, mais certaines espèces se nourrissent également de fruits, de baies et de fleurs.

**Reproduction** Dans leurs aires d'origines, les périodes de reproduction sont variables en fonction des espèces. Les inséparables sont monogames.

**Habitat** Espèces typiquement tropicales et sub-tropicales. Le genre *Agapornis* occupe une large gamme d'habitats (savanes, zones boisées ouvertes, prairies, forêts sèches, forêts humides...), à différentes altitudes et sous des climats différents. Certaines espèces ont une forte association avec un type d'habitat particulier, alors que d'autres sont plus ubiquistes.

**Comportement général** Espèces sédentaires, se déplaçant localement à la recherche de nourriture. En captivité leur espérance de vie peut atteindre une quinzaine d'années.

## DISTRIBUTION GÉOGRAPHIQUE



Données issues de Borbiniare

## ÉTAT D'INVASION À LA RÉUNION

**La Réunion** Sur les 9 espèces d'inséparables existantes, au moins 7 sont aujourd'hui présentes en captivité à La Réunion : Inséparable à tête grise (*Agapornis canus*), Inséparable de Fischer (*A. fischeri*), Inséparable de Lilian (*A. lilianae*), Inséparable à joues noires (*A. nigrigenis*), Inséparable masqué (*A. personatus*), Inséparable rosegorge (*A. roseicollis*) et Inséparable d'Abyssinie (*A. taranta*).

Au moins deux de ces espèces ont déjà été signalées hors de captivité à La Réunion (*A. fischeri* et *A. roseicollis*), et ce à plusieurs reprises, en différents endroits de l'île. Ces espèces ne semblent pas naturalisées à l'heure actuelle.

**Et dans le Monde ?** Via le commerce d'oiseaux de cage, les inséparables ont été introduits en de nombreux endroits dans le monde : Europe, Amérique du Nord, Australie... A titre d'exemple, plusieurs espèces ont été introduites en France et se sont parfois établies : l'Inséparable masqué et l'Inséparable de Fischer en France hexagonale ; l'Inséparable masqué et l'Inséparable rosegorge aux Antilles ; l'Inséparable à tête rouge (*A. pullarius*) et l'Inséparable à tête grise à Mayotte.

## IMPACTS

Les espèces de Psittacidés de petite taille et largement réparties, comme les inséparables, sont les plus aptes à établir des populations non indigènes, car elles sont plus commercialisées que d'autres espèces, généralement à des prix relativement bas, capables de vivre à proximité de l'Homme et adaptées à diverses conditions environnementales (climats, habitats...).

Les inséparables peuvent avoir des impacts : compétition pour les sites de nidification avec des oiseaux indigènes, dommages aux cultures et aux vergers, dégradation de certaines infrastructures...

Enfin, les inséparables peuvent être porteurs de parasites et de maladies infectieuses transmissibles à l'Homme (Psittacose, grippe aviaire).

## USAGES

Oiseau de cage et de volière



## RÉGLEMENTATION / PROGRAMME DE CONTRÔLE

Les variétés domestiques de l'Inséparable rosegorge (*Agapornis roseicollis*), de l'Inséparable de Fischer (*Agapornis fischeri*), de l'Inséparable masqué (*Agapornis personatus*), ainsi que la variété lutino de l'Inséparable de Lilian (*Agapornis lilianae*) et les variétés foncée, bleue, violet de l'Inséparable à joues noires (*Agapornis nigrigenis*) sont considérées comme animal domestique au titre de l'arrêté ministériel du 11 août 2006.

L'introduction des inséparables dans les milieux naturels de La Réunion est interdite, par l'arrêté ministériel du 9 février 2018.